



COMPTE-RENDU DU C.D. DU 12 MARS 2019

Sur convocation du Président, une réunion du Comité Directeur s'est tenu par visioconférence.

Etaient présents connectés :

Fancelli Luc	Président
Martinez Romain	Trésorier
Mabire Manuel	Secrétaire
Girondin Evelyne	
Adelbrecht Adeline	
Clement Sophie	
Radina Franck	
Frazaou Pascal	

Etait présent non connecté :

Khalid Riad

Point 1

La convocation de ce comité avait surtout pour but de préparer l'AGE du CDJEO en date du 19 mars 2019 concernant la part départementale sur le prix total d'une licence A ou B. Le comité doit donner son avis avant l'AGE.

Luc FANCELLI avait envoyé un document, celui-ci se trouve ci-dessous :

Bonjour,

Le CD a fait sa réunion ce mardi 12 mars afin de discuter en avance de phase du sujet de l'ordre du jour de cette AG extraordinaire.

Vous trouverez ci-dessous ce qui a emmené à faire cette AG extraordinaire avant l'AG Ligue pour une question de cohérence.

Le thème est la portion financière sur la licence de la FFE reversée aux comités départementaux, plus communément appelée "réversion".

Concrètement, en prenant le cas d'une licence A adulte, quand vous payez 47 EUR de licence à la FFE :

- la FFE garde 27 EUR et reverse 20 EUR à la Ligue des HDF
- la Ligue des HDF garde 17 EUR et reverse 3 EUR aux CDJE dont le nôtre

En résumé, sur 47 EUR : FFE = 20 EUR, Ligue = 17 EUR et CDJE Oise = 3 EUR

A ces 47 EUR s'ajoute la cotisation club, propre à chacun des clubs.

Ci-dessous les explications complètes :

Textes réglementaires :

RI de la FFE article 2.2

2.2 La cotisation individuelle

La cotisation individuelle (licence) comprend trois parts :

- *La part fédérale, fixée par l'Assemblée Générale de la FFE ;*
- *Les parts ligue régionale et comité départemental.*

La somme des parts ligue régionale et comité départemental ne peut être supérieure à la part fédérale, dans chacune des catégories.

Il existe différents types de cotisations, chacune couvrant différentes catégories d'âge, dont les montants respectifs sont fixés chaque année par l'Assemblée Générale de la FFE.

À cette cotisation, peut s'ajouter un droit d'adhésion au club dont le montant est fixé par ses propres instances et perçu directement par lui.

Et sur la base de la page 3 du document de la Ligue des HDF "Projet de Tarifs FFE- Ligues Aides financières"

*Le présent document a pour objet de rassembler dans un seul texte l'ensemble des tarifs fixés pour les divers organes fédéraux, à partir des décisions imposées par la Fédération Française des Echecs complétés par les parts laissées à l'initiative de la Ligue et **Comités Départementaux** qui lui sont rattachés.*

Répartition actuelle :

Catégorie	Cot. Clubs	Part FFE	Part Ligue	Part
CDJE				
Licence	A			
- Vétéran et Séniors	47 €	27 €	17 €	3 €
- Juniors et Cadets	26 €	14 €	10 €	2 €
- Minimes et Benjamins	18 €	9 €	6,5 €	2,5 €
- Pupilles, poussins et petits poussins	16 €	9 €	4,5 €	2,5 €
Licence B				
- Adultes	10 €	5 €	4 €	1 €
- Jeunes	3 €	1,5 €	0 €	1,5 €

Pourquoi maintenant ? Le cas de la ligue voisine d'Ile-de-France :

Vous êtes peut-être au courant de l'histoire : pour cette saison la ligue d'Ile-de-France a appliqué à la lettre le RI de la FFE et comme La Ligue IDF n'a reçu aucune demande des CDJE d'Ile-de-France, la Ligue donnera 0€ aux CDJE et elle en a le droit.

Primo, je ne voudrais pas avoir le même cas que celui qui se passe actuellement avec les CDJE d'IDF, secundo je voudrais être dans les "clous" du RI de la FFE **ET** de la Ligue.

Objectif de notre AG extraordinaire :

En conséquence le point du jour de l'AG extraordinaire sera de fixer notre part départementale.

Pourquoi ? Parce que ce ne sont pas les présidents des CDJE qui décident du montant reversé ; ce sont les présidents de clubs. Ces mêmes présidents de club votent également la part Ligue. Il doit y avoir une cohérence dans les deux votes.

Important - c'est un exemple mais cela montre que part départementale et part ligue sont liées :

Si les présidents votaient la part départementale égale à 50% , il faudrait penser à demander (et voter) à la Ligue de descendre sa part aux 50 restants. Si la Ligue ne baissait pas sa part dans les mêmes proportions, cela entraînerait une hausse de licence. Exemple : toujours en prenant le cas d'une licence A adulte :

- la FFE garde 27 EUR
 - la Ligue des HDF garde 20 EUR (puisque'elle ne reversera plus les 3€)
 - le CDJE Oise demande à la FFE 10 EUR
 - --> sans rééquilibrage de la part Ligue, la licence FFE passe de 47 EUR à 57 EUR...
-

Le Comité Directeur du CDJE Oise a préparé des projets et va continuer à avoir des idées. Mais le point le plus évident dans un projet est : qu'elle est la somme que je peux investir pour le mener à bien ?

Par exemple

- nous souhaitons avoir un abonnement de vidéo-conférence pro type GotoMeeting ou Zoom, on pourrait faire des parties entre jeunes dans deux clubs le jour des entraînements sans aucun déplacement... Des cours à nos jeunes par nos formateurs de l'Oise aux jeunes de l'Oise. ...
- fournir à chaque club le logiciel de comptabilité qui nous rendrait conforme à la RGPP, je rappelle qu'un fichier type Excel utilisé "normalement" est interdit tout comme un livre papier avec les données des licenciés autre que celles qui sont visibles sur le site fédéral.
- une location partielle d'un VHL 9 places ? avec des sponsors...
- une participation plus implicite pour un tournoi en cadence lente avec un ou plusieurs secteurs privilégiés (jeunes, féminines, handicapés,...)

Répartitions votées en CD le 12 mars 2019 à l'unanimité des membres du Comité et qui sera proposé à l'AGE OISE du 19 mars 2019.

	Coti-sat. club	Part FFE	Part ligue actuelle	Part CDJE actuelle	Part CDJE votée	Part ligue à modifier AG
Licence A						
Vétéran et Séniors	47	27			10	10
Juniors et Cadets	26	14	10	2	6	6
Minimes et Benjamins	18	9	6,5	2,5	4,5	4,5
Pupilles, pou et petits-pou	16	9	4,5	2,5	3,5	3,5
Licence B						
Adultes	10	5	4	1	2,5	2,5
Jeunes	3	1,5	0	1,5	0,75	0,75

Point 2 :

L'Oise a « perdu » un arbitre AFO1 en la personne de Romain MARTINEZ désormais licencié au club de VICHY (03) suite à une affectation professionnelle.

Manuel MABIRE actuellement AFC veut passer rapidement AFO1 pour aider à arbitrer nos tournois Isariens. Le stage le plus proche en délais et kilométrage se situe en Normandie. Sur proposition de son président, le comité a décidé à l'unanimité des membres connectés de lui affecter une aide de 50€ sur présentation de justificatifs.

Fait à Verberie, le 06 mai 2019 par Manuel Mabire, secrétaire de séance.

Le président



Le secrétaire de séance

